



L'Agence nationale de la cohésion des territoires sera dans l'incapacité de répondre aux attentes du terrain

Le décret de création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est paru au Journal officiel de ce 19 novembre 2019. **Les agents** du Commissariat général à l'égalité des territoires, qui composeront la majorité des forces vives de la future ANCT, réunis par leurs organisations syndicales représentatives ce même jour, **dénoncent l'organisation erratique et le manque cruel de moyens dont disposera cet établissement public de l'Etat.**

Les agents de la future ANCT et leurs organisations syndicales alertent les maires, actuellement, réunis au Congrès de l'AMF à Paris sur l'incapacité de la future agence à remplir ses missions à la hauteur des attentes du terrain (élus, associations et habitants).

L'ANCT disposera d'un budget de seulement 50 millions d'euros pour 2020 dont près de la moitié en fonctionnement. Pour rappel, cette agence a, selon la loi du 22 juillet 2019, « *pour mission de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centres-villes et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques.* »

Comment remplir ces missions avec seulement quelques dizaines de millions d'euros, sachant que l'ingénierie territoriale de l'Etat a été méthodiquement décimée ces dernières années ? L'ANCT compte consacrer 10 millions d'euros en 2020 pour payer des cabinets d'études privés (EY, KPMG, Capgemini, Accenture)... Quels apports en faveur des territoires en difficultés ? Quels bénéfices pour leurs habitants ?

Côté personnels, **le dernier préfigurateur de l'ANCT avait évalué les renforts nécessaires à 40 ETP. Ce sera -6 ETP. Pire, la mobilisation de quelque 20 postes pour les emplois directoriaux et fonctionnels vient obérer les capacités des agents de la future ANCT à remplir correctement leurs missions.** Selon une enquête menée par la CGT du CGET la semaine dernière, la moitié des agents estime que leur nouvelle fiche de poste traduit une intensification de leur charge de travail, notamment en raison de l'ajout de nouvelles missions aux missions qui leur étaient déjà confiées dans le cadre du CGET. Un quart des agents note également une augmentation (en nombre et en niveau d'exigence) des compétences qui leur sont demandées. Ainsi ce **sont 4 agents sur 10 qui estiment ne pas être en situation de pouvoir assurer l'ensemble des missions que l'on souhaite leur confier dès le 1^{er} janvier 2020 au service des projets des territoires.**

Soucieux de travailler efficacement pour l'amélioration des conditions de vie des habitants des territoires en difficulté, les agents demandent aux élu.e.s de peser de tout leur poids pour assurer à l'ANCT les moyens humains et financiers cohérents et à la hauteur de leurs ambitions.

Paris le 19 novembre 2019